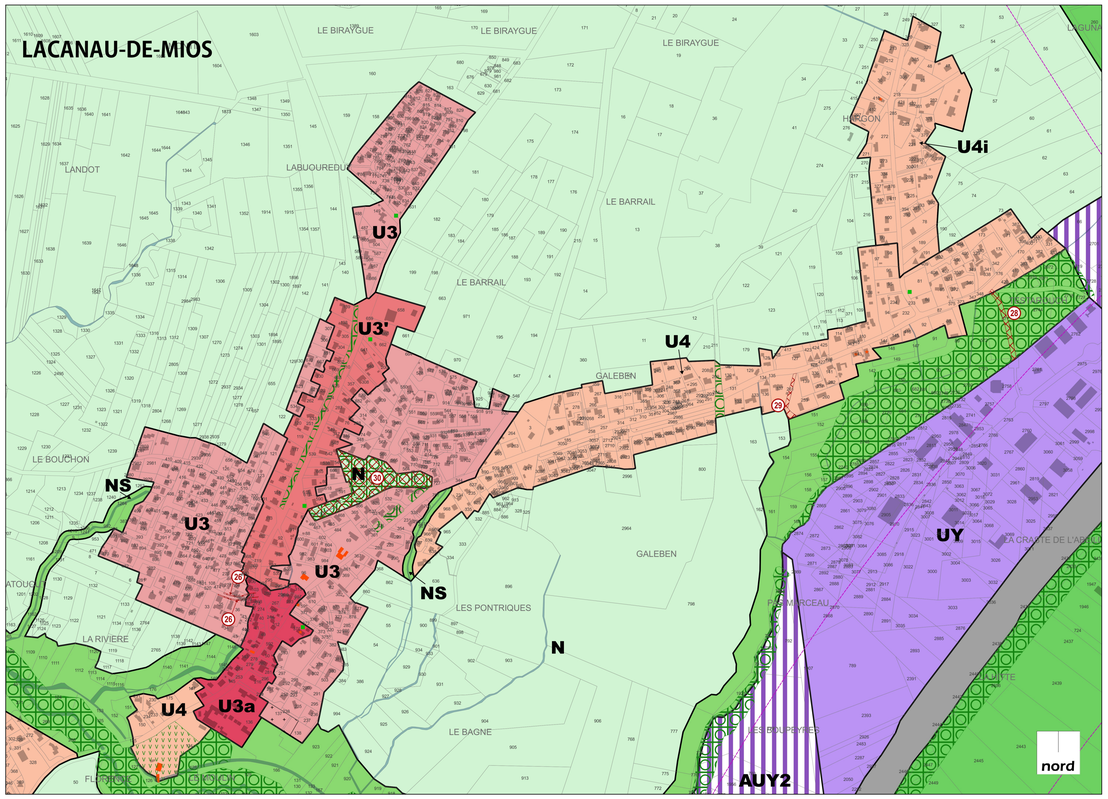
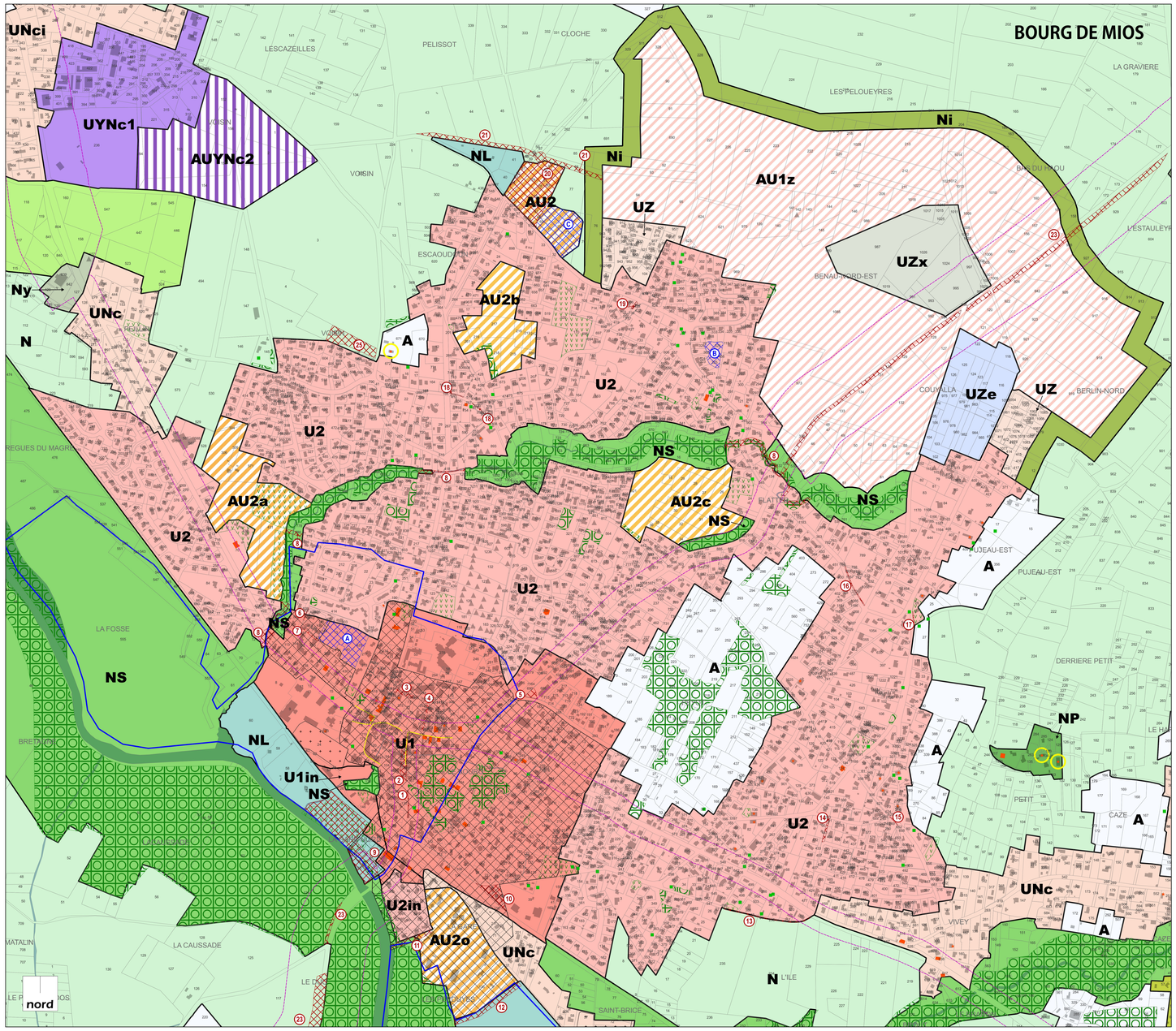




DISPOSITIONS ET SERVITUDES COMPLEMENTAIRES AUX ZONES

- Limite d'implantation obligatoire
- Limite d'implantation minimale
- Périmètre de gel au titre des articles R.123-12,4b et L.123-2b du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé pour voies et ouvrages publics (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé en vue de la réalisation de logements sociaux (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Espace Boisé Classé (au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme)

Eléments à protéger au titre de l'inventaire du patrimoine d'intérêt local

- Ensemble paysager protégé (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Elément de paysage protégé (au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti protégé (au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Grange ancienne protégée (au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment identifié pouvant changer de destination (au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

DONNEES INFORMATIVES

- Zone de bruit le long du réseau routier et des voies ferrées (au titre des articles L.571-9 et L.571-10 du Code de l'Environnement)
- Zonages archéologiques (au titre de l'article L.522-5 du Code du Patrimoine)

AUTRES INFORMATIONS

- Parcelle faisant l'objet d'une construction ou d'un permis de construire en cours (à fin 2017)

INTITULE DES ZONES

Zones urbaines (U)

- U1
- U1in
- U2
- U2in
- U3
- U3a
- U3 '
- U4
- U4i
- U4a et U4b
- UNc
- UNci
- UH1
- UH0
- UHL
- UHLp
- UE
- UZ
- UZx
- UZe
- UY
- UYNc1

Zones à urbaniser (AU)

- AU1z
- AU2
- AU2o
- AU2a
- AU2b
- AU2c
- AUY2
- AUYNc2

Zone agricole (A)

- A

Zones naturelles et forestières (N)

- N
- Ncu
- Nd
- Ne
- Ni
- NL
- NLbl
- Ny
- NS
- NP
- NC

Commune de MIOS (33380)

Département de Gironde

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n° 5 : Documents graphiques

Révision du PLU prescrite le : 15 mars 2014
Projet de PLU arrêté le : 22 mars 2018
PLU approuvé le :